



SALAIRES, UNE AVANCÉE INSUFFISANTE

Présents : FO. Excusés : CFDT et Solidaires. Absents : CGT

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN RDQ 11 février 2022

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION

RÉGIES DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la précédente CPNN du 12 janvier 2022
2. Valeur du point : décision sur l'augmentation complémentaire
3. Point d'étape sur la formation et décision sur l'enveloppe financière exceptionnelle
4. Point sur les groupes de travail et priorisation des chantiers à engager
5. Ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle

Le SERQ souhaite intervenir en préalable à l'ordre du jour, suite au départ, après une suspension de séance, des délégations CGT et FO lors de la réunion du 4 février du groupe de travail sur la mise en place d'un fonds du paritarisme.

Ce jour-là, les employeurs ont fait marche arrière sur le fonds du paritarisme de Branche en disant qu'ils finançaient déjà le paritarisme. Considérant que la délégation du SERQ ne tenait pas ses engagements, son mandat issu de son Assemblée Générale, nous avons quitté la séance avec la CGT en proclamant leur manque de loyauté dans la négociation.

Ne voulant pas arrêter les discussions, ils ont réuni leur bureau d'urgence car effectivement tout n'était pas clair pour eux.

Ils donnent raison à FO sur leur confusion entre le fonds national pour le financement du dialogue social géré par l'AGFPN (Association Gestionnaire du Fonds Paritaire National) et un fonds paritaire issu d'un accord de Branche.

Le SERQ comprend maintenant notre demande et veut avancer sur un accord de Branche.

1. Validation du compte-rendu de la précédente CPNN du 12 janvier 2022

Le compte-rendu est adopté.

2. Valeur du point : décision sur l'augmentation complémentaire

Suite à la demande de FO de porter la valeur du point à minima à 10 euros afin que le coefficient 160 soit au niveau du SMIC en 2022, le Conseil d'Administration a redébatu de cette question. Il a considéré qu'il doit faire un effort supplémentaire.

Grâce à la pression de FO, l'augmentation de la valeur du point sera de 2 % avec effet rétroactif au premier janvier au lieu de 1,7 %.

SMIC 2022	COEFF 2021	160	Proposition employeur	Proposition FO	Proposition définitive employeurs
1603	1531,20		1552	1600	1561,60

Pour le SERQ, c'est le maximum par rapport à certaines Régies plus fragiles que d'autres. Celles qui le peuvent feront des augmentations supplémentaires.

Les employeurs considèrent qu'avec la future mise en place d'ancienneté dans la Branche, il y aura encore des augmentations.

Pour la délégation FO, c'est une petite avancée mais insuffisante par rapport à nos revendications.

3. Point d'étape Formation et décision sur l'enveloppe financière exceptionnelle

La CPNN a validé les critères associés à l'enveloppe exceptionnelle au titre de la formation professionnelle qualifiante pour les salariés permanents. Le sujet avait été évoqué lors de la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) du 26 janvier dernier.

Les critères suivants ont été arrêtés :

- Public éligible : tous salariés sauf : CDDI, CDDU, CUI-CAE, Adultes relais, CDI Inclusion.
- Coût pédagogique : prise en charge au réel dans la limite d'un plafond de 20 €/h.
- Frais annexes : prise en charge au réel dans la limite des barèmes OPCO.

Formations éligibles (formation de + de 100 heures inscrites au RNCP ou au répertoire spécifique) :

- Nombre de demandes par Régies : 2 demandes par an par Régie.
- Calendrier : les demandes de financement doivent être faites avant le 31/12/2022, les actions peuvent être réalisées ultérieurement.
- Montant d'ouverture de l'enveloppe : proposition de 300 000 €. Ce montant pourra être ajusté en cours d'année en fonction des besoins.

4. Point sur les groupes de travail et priorisation des chantiers à engager

Une réunion « santé et prévoyance » aura lieu le 30 mars et le 19 octobre.

5. Ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle

Nous avons balayé l'ensemble du texte proposé par les employeurs afin d'arriver à un texte de base qui sera mis à négociation.

La délégation FO enverra à la CPNN ses revendications pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion, le 10 mai 2022

Paris, le 25 février 2022

Pour FO : Annick ALLEAUME, Sylvie BECK